

Paris

Concertation

à Paris Rive Gauche

Contrat d'objectif

Plan d'actions 2003-2004

Sommaire

1	L'esprit de la concertation à Paris Rive Gauche	2
2	Les modalités d'application	6
3	Le plan d'actions 2003 - 2004	15

CHAPITRE 1

L'ESPRIT DE LA CONCERTATION

La concertation est un processus collectif visant à enrichir les projets et à faire émerger des propositions pertinentes. C'est un débat, une confrontation d'idées ayant pour but d'éclairer la décision des élus. Elle ne saurait être assimilée à une co-décision, ou à la recherche systématique d'un consensus. La concertation doit améliorer significativement la participation des habitants et des acteurs à la conception des projets, y compris lorsque celle-ci est déjà prescrite par des dispositions législatives et réglementaires.

1

LA REFERENCE :

LA CHARTE DE LA CONCERTATION DE 1996

La concertation de Paris Rive Gauche prend comme référence les principes de la Charte de la concertation proposée en 1996 par le Ministère de l'Environnement (texte intégral en annexe). Elle en reprend les trois objectifs :

- Développer la participation des citoyens aux projets qui les concernent par l'information, l'écoute, l'échange et le débat ;
- Améliorer le contenu des projets et faciliter leur réalisation en y associant, dès l'origine, aux côtés du maître d'ouvrage le plus grand nombre d'acteurs concernés ;
- Fournir aux partenaires un code de bonne conduite définissant l'esprit de la concertation et les conditions de son déroulement.

2

LES VALEURS

La concertation repose sur l'échange et l'écoute comme bases du dialogue. Elle se fonde sur la tolérance et admet la pluralité des expressions.

Elle exige des élus une attention particulière à ceux qui en sont exclus pour des raisons diverses (sociales, culturelles...)

Elle ne repose pas seulement sur la compétence technique et la représentativité des partenaires, mais aussi sur la vertu des arguments et du débat pour une meilleure décision publique. Elle suppose une égalité de traitement des acteurs.

3

LES CONDITIONS DU DIALOGUE A PARIS RIVE GAUCHE

a La volonté politique

Voulue et pilotée par les élus de Paris, la concertation nécessite l'engagement des acteurs, en particulier celui de l'instance technique de la ville (DU) et de l'aménageur (SEMAPA), chargés de la conduite de l'opération. Pour faciliter l'information de tous et intégrer la concertation à toutes les phases des projets, la SEMAPA s'est dotée d'une structure spécifique.

b L'adhésion à un horizon commun partagé

Les élus parisiens ont défini en 2002 de grandes orientations après avoir consulté les partenaires publics, privés et associatifs et pris en compte les contraintes économiques des opérations engagées.

L'apport des acteurs s'exerce dans ce cadre. Deux documents de référence, étroitement liés, fondent l'identité de Paris Rive Gauche, en cohérence avec les grands objectifs du PLU, et constituent le socle de la concertation : d'une part le document " orientations nouvelles ", présenté au Comité permanent du 10 Janvier 2002, et d'autre part la délibération du Conseil de Paris du 24 juin 2002, jointe en annexe.

■ ■

c La prise en compte des notions d'échelle et de transversalité

La concertation à PRG prend en considération différentes échelles :

- les échelles d'espace (du quartier à l'agglomération)
- les échelles de temps (court, moyen et long terme)
- le degré d'avancement des projets et les enjeux économiques et financiers liés aux engagements pris.

Elle prend également en compte la notion de territoire et donc de transversalité (déplacements, paysage urbain, patrimoine, fleuve...) dans l'organisation et la conduite des débats.

d La conciliation

En cas de désaccord manifeste sur un projet, la concertation organise une conciliation préalable à un éventuel dépôt de recours, expression ultime du désaccord.

CHAPITRE 2

LES MODALITES D'APPLICATION

1 UN MAXIMUM D'ACTEURS IMPLIQUES

a Un dispositif pour les principaux acteurs

La concertation associe, dans un Comité Permanent de Concertation (CPC), les acteurs impliqués ou concernés par l'aménagement de PRG, et plus largement ceux qui sont touchés par son rayonnement :

- élus (13e, Paris, communes limitrophes, région Ile-de-France)
- habitants notamment à travers leurs conseils de quartier
- associations locales, parisiennes ou régionales (environnement et cadre de vie, développement culturel, social, éducatif)
- parents d'élèves, étudiants...
- salariés de Paris Rive Gauche
- institutions publiques, entreprises privées du site et professionnels en charge de l'aménagement.

b Des relais pour une concertation plus large

Le maintien ou la création d'autres relais de participation (conseils de quartier, comité de site, club d'initiatives locales, ateliers PRG...) doit permettre à chacun de trouver sa place et de s'impliquer durablement. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la charte précédente.

Cette volonté d'une participation très large impose de respecter les rythmes de chaque catégorie d'acteurs.

Le présent document, qui expose le mode d'emploi de la concertation, est établi afin que les objectifs, le langage et les règles de la concertation soient lisibles par tous.

2

UN CADRE LISIBLE ET OUVERT

a Le Comité permanent de concertation (CPC)

Il constitue la structure spécifique à la concertation de Paris Rive Gauche et comporte trois instances :

① L'assemblée plénière

Composition

L'assemblée plénière regroupe l'ensemble des acteurs concernés par l'aménagement de Paris Rive Gauche. Les personnes qualifiées y participent en tant qu'observateurs et experts

Elle est présidée par l'Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Architecture et de l'Urbanisme.

Mission : c'est l'instance qui structure le débat entre les acteurs du projet et les élus de Paris. C'est le lieu de présentation des synthèses des groupes de travail, des objectifs et grandes orientations des projets en vue d'éclairer la décision. Chaque séance est synthétisée et formalisée dans un compte rendu.

Fonctionnement

Elle se réunit 2 à 3 fois par an. Les membres reçoivent une convocation et un ordre du jour, validé par le bureau deux semaines à l'avance.

② Le bureau

Composition

Les membres du bureau sont choisis par l'assemblée plénière parmi ses participants. Ils sont désignés pour deux ans et s'engagent à suivre assidûment les séances.

Le bureau est animé par le garant avec le représentant de l'adjoint à l'urbanisme et à l'architecture..

Missions

Il fixe l'ordre du jour de l'assemblée plénière sur proposition de ses membres et prépare ses travaux en relation avec l'Adjoint à l'Urbanisme et le Président de la SEMAPA.

Il propose la création des groupes de travail, définit leur composition de base et nomme l'animateur responsable de sa production. Il prépare sur proposition de ces derniers les travaux à venir.

Il régule le fonctionnement de la concertation : il veille à la circulation de l'information, fixe le calendrier de travail et définit les orientations budgétaires du Comité permanent de concertation.

Il procède à l'évaluation du plan d'actions.

Il se constitue, si nécessaire, en comité de rédaction pour les publications liées à la concertation.

Fonctionnement

Le bureau se réunit au moins une fois par trimestre.

Chaque réunion commence par une synthèse des observations des groupes de travail.

A la fin de la réunion, le garant présente le relevé des décisions.

③ Les groupes de travail

Composition

Les groupes de travail sont ouverts à tous les acteurs de la concertation, et sur proposition de l'animateur, aux organisations dont les centres d'intérêt rejoignent le thème traité (associations riveraines ou spécialisées, syndicats, groupements socio-économiques...).

Une personne qualifiée compétente sur le thème anime le groupe. D'autres personnes qualifiées peuvent intervenir dans les groupes de travail, par exemple pour proposer une expertise

Missions

Ils permettent de réfléchir aux projets et de les enrichir.

Ils interviennent, de l'élaboration des cahiers des charges au suivi de la réalisation des projets.

Ils permettent d'exprimer différents points de vue, d'avancer des suggestions, de marquer des consensus, de réaliser des compromis, d'enregistrer des divergences.

Fonctionnement

La création d'un groupe de travail et le choix de son animateur relève du bureau. Leurs thèmes sont décidés collectivement. L'animateur du groupe de travail propose les ordres du jour au bureau.

Les comptes-rendus des groupes de travail expriment la diversité des points de vue du débat. Ils sont rédigés par la SEMAPA et la DU puis validés par l'animateur

Il existe deux types de groupes de travail :

- Les groupes de travail territoriaux
Ils alimentent la réflexion et la mise en forme des projets et formulent des propositions qui nourrissent le processus opérationnel ;
- Les groupes de travail thématiques
Ils produisent, des “ cahiers de recommandations “ applicables, après validation des élus, à tous les projets.

Les groupes de travail peuvent inviter des représentants d'autres instances pour élargir leur réflexion.

Les travaux des groupes sont préparés grâce à l'envoi, dix jours à l'avance, des documents nécessaires à la participation des membres du groupe.

La D.U., en liaison avec la SEMAPA, coordonne les différents groupes.

L'aménageur mobilise les expertises internes et diffuse les informations nécessaires.

La D.U. et la SEMAPA prennent en compte le processus et les acquis de la concertation dans la conduite opérationnelle des projets.

b Les rencontres ponctuelles

Pour compléter le dispositif permanent de concertation et intégrer d'autres acteurs à la démarche, le CPC organise deux rencontres annuelles:

① *Les Ateliers de PRG*

Ils constituent une phase de " remue-méninges " sur le modèle du " Samedi de la concertation " de septembre 2001.

Ils permettent d'entendre des témoins extérieurs, de confronter les points de vue et de réfléchir collectivement l'avenir. Le bureau détermine le ou les thèmes des Ateliers.

② *Le séminaire avec les partenaires institutionnels et privés*

Il réunit chaque année les équipes de direction des partenaires, les représentants de la coordination des associations de PRG et des conseils de quartiers y sont invités. Il permet d'apporter leur contribution sur les sujets relevant de leur responsabilité.

3 UNE DEMARCHE PRAGMATIQUE ET TRANSPARENTE

a Le calendrier

La concertation est un processus permanent qui alterne les moments d'information, de débat, d'expertise et de recueil des avis et propositions. Le rythme de la concertation se cale sur les échéances du calendrier de la ZAC (chantier, calendrier de révision du PLU).

Les assemblées plénières du Comité Permanent de Concertation constituent les temps forts de la concertation.

Les documents utiles sont transmis suffisamment à l'avance à tous les acteurs de la concertation afin de leur laisser le temps nécessaire de les étudier et de se les approprier.

b Les nouveaux "territoires de projets"

Il s'agit notamment de la halle Sernam, de la gare d'Austerlitz, des Magasins Généraux, de la rue Watte, des berges de la Seine, du secteur Masséna-Bruneseau.

Dans ces territoires les groupes de travail concernés sont amenés à participer en amont à l'élaboration des cahiers des charges. Les associations désignent l'un de leurs représentants aux jurys des concours ou consultations.

c Les éléments transmis par la Ville

La Ville communique à l'assemblée plénière un calendrier actualisé fréquemment des étapes du processus de décision et un état de l'avancement de l'opération pour chacun des projets. Elle fait ainsi apparaître ses choix et ses critères de décision.

d Les études et expertises

La Ville réserve un accueil favorable aux demandes d'études complémentaires pour examiner les variantes ou alternatives proposées par le bureau. Elle sollicite l'expertise des personnes qualifiées. A titre exceptionnel, elle peut autoriser une contre-expertise à la demande du bureau.

4

UN SUIVI ET UNE EVALUATION INDEPENDANTS

a Le conseil de suivi

Le conseil de suivi évalue régulièrement la réalisation du contrat d'objectifs. Il se compose du garant et des personnes qualifiées. Ils établissent un rapport de bilan suivi de recommandations et le soumettent à l'assemblée plénière une fois par an.

① Le garant

Il est désigné par la Ville sur proposition de l'Assemblée Plénière pour 2 ans. Il n'intervient pas sur le fond des dossiers mais veille au bon déroulement de la concertation : transparence de l'information, expression de tous, écoute mutuelle.

Il régule l'organisation : respect des ordres du jour, durée des séances, répartition des temps de parole.

Il formalise les observations des participants.

Il organise la conciliation sur des projets localisés faisant l'objet désaccord manifeste, de sa propre initiative, à la demande de la ville, d'une association ou d'un partenaire dans des conditions présentées au bureau.

Il veille au respect des engagements pris dans le contrat d'objectifs.

Il présente à l'assemblée plénière le bilan annuel et les recommandations élaborés par le conseil de suivi. Ce document fait l'objet d'un débat pour améliorer si nécessaire le fonctionnement de la concertation.

Il recueille des informations, peut questionner le maître d'ouvrage, orienter les groupes de travail (en relation avec leur animateur), et proposer des études alternatives et des contre-expertises au bureau.

② *Les personnes qualifiées*

Les personnes qualifiées sont des personnalités indépendantes dont la désignation, pour deux ans renouvelables, fait l'objet d'un large consensus. Le bureau propose leur nomination qui est entérinée par l'assemblée plénière.

Elles témoignent d'une sensibilité à la concertation, à la pédagogie et possèdent des compétences en urbanisme : environnement, déplacements, patrimoine, aménagement...

Elles animent les groupes de travail où elles peuvent jouer également un rôle d'experts.

Elles participent en tant que de besoin aux séances du bureau : présentation des synthèses de leurs travaux et préparation du calendrier de travail (ordre du jour, planning) et à la préparation de l'assemblée plénière.


5**DES MOYENS SPECIFIQUES**

La concertation à Paris Rive Gauche bénéficie d'un budget. L'aménageur le finance, la Ville sur proposition du bureau le fixe et le réévalue chaque année.

Ce budget couvre les frais suivants : fonctionnement du CPC, paiement d'études ou contre-expertises, moyens mis à disposition des associations pour la concertation.

Un bilan financier est présenté en fin d'année au bureau précédent l'assemblée plénière puis transmis à cette assemblée.

CHAPITRE 3

LE PLAN D'ACTION 2003 – 2004

Cette troisième partie du contrat d'objectifs de la concertation à Paris Rive Gauche constitue le plan d'action que se fixent chaque année les partenaires. Le bilan de l'année 2002 - 2003 adressé par le garant est présenté au premier comité plénier de l'année 2004. Le plan d'action 2004 - 2005 préparé par le bureau sera présenté en assemblée plénière.

1 LE RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DU CPC

Après consultation des partenaires et associations de PRG, le garant propose lors de la première séance de l'assemblée plénière une liste actualisée de la composition des instances et propose l'entrée ou le renouvellement des membres conformément à l'esprit du paragraphe 2 IA du Contrat d'Objectifs.

2 LES OBJECTIFS ET THÉMATIQUES DES GROUPES DE TRAVAIL**a Principes de fonctionnement et calendrier**

Le programme de la concertation établi pour l'année 2003 - 2004 est intégré dans la conduite du projet. Il prend en compte l'échéancier de révision ou de modification des documents réglementaires applicables au secteur et le calendrier opérationnel des territoires de projet.

Ce plan d'action met en synergie les différents groupes de travail (thématiques et territoriaux) pour optimiser les rencontres.

Les modalités des réunions de travail (forme, horaires, durée, animation...) devront s'adapter à la nature de la production souhaitée (cahier de recommandations, avis ou propositions sur la mise en forme des projets) et à la nature et à l'échelle des sujets abordés (locale, parisienne, régionale).

Cela conduit à reconfigurer les groupes de travail de la façon suivante :

① *Les groupes de travail thématiques* ont vocation en 2003 - 2004 à nourrir les orientations nouvelles du projet traduites dans le nouveau PLU. Ils pourront donc progressivement s'élargir :

- Le groupe " Patrimoine industriel" abordera le patrimoine au sens large : patrimoine bâti, et aussi sous l'angle de l'espace vécu, la préservation de la mémoire des lieux et des usages. Il pourrait être rebaptisé " Patrimoine industriel et ferroviaire ", selon la caractéristique de cette partie du 13ème arrondissement .
- Le groupe " Culture " pourra s'appeler " Cultures ". Il travaillera sur les cultures du territoire et du XIIIe, sur leur intégration et leur mise en relation dans les projets du nouveau quartier. Les objectifs de ce groupe seront précisés ainsi que les méthodes d'échanges et d'informations entre les acteurs.
- Le groupe " Déplacements et berges " se recentrera sur les " déplacements, liaisons, franchissements " compte tenu de l'actualité de l'aménagement. Les Berges constituent un projet à part entière pour 2003 - 2004.
- Un groupe " architecture " pourra être créé pour examiner à la demande les dossiers en instance de permis de construire et proposer des débats sur la production architecturale et les paysages.

② *Les groupes territoriaux* suivent de près l'actualité de l'aménagement. Le rythme des réunions est soutenu face à un objectif concret et respecte les calendriers des opérations. Ces groupes associent les compétences des groupes de travail thématiques : ils introduisent systématiquement les dimensions déplacements (accessibilité), patrimoine et paysage aux réflexions territoriales. Ils pourront s'organiser autour de visites de terrain si il est important de comprendre le projet dans son ensemble et d'appréhender concrètement les questions de perspectives et de liaisons au cœur de l'aménagement. Ils sont animés par un tandem de deux personnes qualifiées qui proposent au bureau les évolutions de contenu ou de méthodes nécessaires

③ *Le calendrier* : Liste des réunions de groupes de travail déjà tenues, ainsi que des prévisions de rencontres pour l'année 2003.

Repère PLU de la ZAC

- Février 2003 : dossier de création modifié de la ZAC avec nouvelles orientations (délibération)
- Mars/Avril 2003 : enquête publique sur la modification du PLU
- Septembre 2003: adoption du PLU, modification (délibération)

Séminaire des acteurs et ateliers

Atelier 2003

La Seine et ses berges : entre promenades, activités, paysages, continuités... Préparation par les groupes, patrimoine et déplacement en lien avec le groupe Austerlitz

Ateliers 2004

Déplacements /Mobilités /Patrimoine

Groupes territoriaux

AUSTERLITZ (Animateur - Expert : M. Bidou et/ou M. Loyer)

- **Mars - Septembre 2003.**
Cahier des charges Magasins généraux (27/02/2003 - 01/04/2003 - 09/2003)
- **Avril - Septembre 2003.**
Buffet de la gare et débouché de l'avenue de France (01/04/2003)
- **Septembre - Octobre 2003.**
Visite du site et synthèse des réflexions, études et travaux en cours.
- **Octobre - Novembre 2003**
Débat sur un lieu de vie. L'évolution du projet dans le cadre des orientations nouvelles et des travaux de l'équipe Reichen et Robert.
Texte pour le comité plénier de Septembre.

TOLBIAC (Experts - Animateur : M. Loyer et/ou M. Stéfani)

- **Février à Septembre 2003.**

Tolbiac Sud SERNAM : Élaboration du cahier des charges de la consultation (04/02/2003 - 09/07/2003)

Point au comité plénier

- **Octobre 2003 à Janvier 2004**

Consultation

- **Janvier 2004 à Juin 2004**

Tolbiac Sud SERNAM : Présentation des résultats de la consultation

MASSENA (Animateur - Expert M. Beaucire et/ou M. Stéfani)

- **Janvier 2003**

Étude de la proposition de cahier d'objectifs d'aménagement.
(15/01/2003)

- **Janvier 2003**

Présentation étude Hennin sur le mode de franchissement des voies ferrées (29/01/2003)

- **Juin 2003**

Masséna Sud Chevaleret : présentation des projets Lion et Fortier
(24/06/2003)

DSP : 91, quai de la Gare (10/6)

- **Septembre 2003**

Masséna-Université : Ouverture du site de l'université sur la ville.

Aménagement du secteur Bruneseau - Petite ceinture - Débouché de l'avenue de France

SITE DES FRIGOS

- **Mars - Juillet 2003**

Projet Berger (23/06/2003 - 01/07/2003 - 15/07/2003) avec le groupe de travail DAC - Associations

Commission de conciliation Berger (10/03/2003)

- **Mai - Juillet 2003**

Frigos

Groupes thématiques

PATRIMOINE INDUSTRIEL ET FERROVIAIRE

- **Mai - Septembre 2003**

Etudes historiques sur les emprises ferroviaires de la ZAC et sur la Halle SERNAM

CULTURES

- **Janvier 2003**

Actualités des acteurs culturels (07/01/2003)

- **Septembre - Décembre 2003**

Intégration et mise en relation des cultures de l'ancien 13ème et dimension culturelle du projet Paris Rive Gauche

DEPLACEMENTS, LIAISONS ET FRANCHISSEMENTS

- **Septembre - Décembre 2003**

Réflexion sur l'aménagement des berges

Franchissement du périphérique

Franchissement des voies ferrées

ARCHITECTURE

- **Septembre - Décembre 2003**

Production architecturale et paysages à Paris Rive Gauche

Comité permanent de concertation

- **Décembre 2002**

Bureau

Comité plénier.

- **11 mars 2003**

Bureau

- **3 juin 2003**

Bureau

- **9 Septembre 2003**

Comité plénier. Bilan enquête publique PLU et bilan financier

Bureau

- **Novembre - Décembre 2003**

Bureau

b les groupes territoriaux**① Austerlitz****Dominante**

Mise en perspective de l'ensemble des études et réflexions sur ce secteur (projet Reichen et Robert) avec les orientations nouvelles de la ville.

Thèmes

Participation aux réflexions de Reichen et Robert sur l'aménagement de cette zone.

Travail sur l'ensemble du projet " Gare " : buffet de la gare, vues et perspectives, liens et accès de l'Hôpital Salpêtrière, liaison vers la Seine entre le 5ème arrondissement et la petite ceinture, prise en compte des différents usages et temporalités dans l'aménagement des Magasins généraux, commerces de proximité et plan de rehabilitation de Bellièvre-Fulton, accessibilité au pôle multimodal...

Liaison entre les pôles de vie.

Partenaires : Sncf, RFF, Port Autonome, Hôpital Pitié-Salpêtrière, MK2, BNF

Animateur/Expert : François Loyer et/ou Dominique Bidou

② Masséna**Dominante**

Présentation du projet d'aménagement Masséna Sud/Chevaleret et de la rue Watt (B.Fortier/Y.Lion) , état d'avancement du projet Masséna-Bruneseau (Y.Lion), formalisation des acquis sur l'ouverture de l'université vers la ville, aménagement des Frigos (site et abords).

Thèmes

Mixité (bureaux/logements) , densité forme urbaine sur Bruneseau, requalification du bd Masséna, traitement du bâti le long de cette voie, traitement et devenir des éléments du patrimoine : rue Watt, ligne de petite ceinture, gare Masséna...

Conception des espaces publics, culturels et artistiques aux abords des Frigos, conclusion sur le projet Berger ; lien entre ancien et nouveau XIIIème , intégration des réflexions du groupe " déplacements et liaisons urbaines " (avenue de France, bd extérieurs, périphérique), " Patrimoine " et " Cultures " , et prise en compte des études/propositions de la Sncf.

Publics associés

Représentants de l'université, d'Ivry, de Seine Amont et du Port Autonome, de la SNCF, RFF

Animateur/ Expert : Francis Beaucire et/ou Arlindo Stefani

③ Tolbiac

Dominante

Contribution à l'élaboration du cahier des charges d'une consultation d'architecte-urbaniste sur Tolbiac Sud et suivi du projet avec les concepteurs du projet lauréat.

Le pari urbanistique et architectural consiste à résoudre de manière harmonieuse toutes les difficultés du terrain, en particulier la question des liaisons, en lien avec les quartiers qui l'entourent.

Thèmes

Etat des lieux des études et projets existants (étude Hennin, Grunbach, APUR, Fortier, etc.) et à venir, vocation du secteur et de la halle, liaisons entre nouveau et ancien XIIIe, paysage urbain et architectural, ensoleillement, animation urbaine, aménagement des berges.

Partenaires

BNF, représentants de MK2 et de la SNCF, RFF, PAP

Animateur/ Expert : M.Bidou, F.Loyer et/ou A.Stefani

④ 91, quai de la gare

Rencontres du collectif avec l'aménageur et la Ville de Paris sur le processus d'achat, de mise en gestion commune des Frigos (site et abords : 4 000 m², vouîtes, ...) et de réhabilitation du bâtiment en lien avec la DAC qui pilote ce dossier.

c Les groupes thématiques

Un “ atelier thématique “ d’une journée, préparé sur le mode des “ samedi de la concertation “ sera organisé. Il sera placé sous la responsabilité d’un tandem de personnes qualifiées (animateur et expert) qui assurera la synthèse. Cette journée débouchera sur la rédaction d’un cahier de recommandations à présenter au comité plénier. Les études en cours seront poursuivies pour alimenter la réflexion de l’ensemble des groupes de travail.

Trois thèmes principaux de réflexions sont proposés :

1 Mobilités et temporalités urbaines

Mise en relation, dans une vision prospective et cohérente avec le Plan de Déplacements de Paris, des problématiques de liaisons, franchissements, déplacements à PRG (rôle de l’avenue de France notamment) avec le développement de nouveaux usages dans le quartier (arrivée des étudiants), la création de nouveaux logements, ..

Les études existantes et à venir (dont les études Hennin, Fortier, APUR, Andreu...) seront prises en compte pour l’organisation de la journée. Ce thème associera étroitement la SnCF et la RATP, les services voiries de la ville, ainsi que les usagers et futurs riverains. Il sera préparé par le groupe “ Déplacements “ en lien avec le groupe Tolbiac.

2 La Seine et ses berges

Les berges seront appréhendées sous tous les angles : patrimoine, liaisons (avec le 5^e, Bercy, XIII^e), espaces de loisirs et de promenades (magasins généraux, piscine...), supports de déplacements de personnes et de marchandises...

Cet atelier associera étroitement le Port Autonome. Il a vocation à s’ouvrir à l’ensemble des parisiens et aux conseils de quartiers. Ce thème sera préparé par le groupe “ patrimoines “ en lien avec le groupe Austerlitz.

3 Cultures et patrimoines dans l'identité de PRG

Les questions suivantes seront abordées :

Quel projet culturel pour le futur quartier latin de Paris à partir de son patrimoine (social, urbain, architectural, paysager...), de ses lieux culturels d'hier, d'aujourd'hui et demain (91, quai de la gare, BnF, Batofar, Théâtre du Lierre... Quelle mise en réseau des différents acteurs représentant les différentes formes de la culture présentes sur ce territoire ? Quelle place pour les nouveaux acteurs (Inalco, Ecole d'architecture, MK2...) ? Quelle liaison avec le réseau culturel d'Ivry (cinéma, école du scénario...) ? Ce thème sera préparé par le groupe " Cultures " et " Patrimoines " en lien avec le groupe Masséna.

d Le séminaire des acteurs

Les deux thèmes proposés, en lien avec les nouvelles orientations de la Ville de Paris, pourront notamment porter sur :

- les formes de créations d'emplois, d'innovations et de développements économiques : les entreprises, les commerces et les services, l'accueil des PME-PMI d'activités, le développement de la recherche sur le site, induit en particulier par l'arrivée du pôle universitaire.
- le stationnement et les déplacements des salariés liés à l'installation des nouvelles entreprises et de l'université.

3

LE TABLEAU DE BORD DU PROJET

La SEMAPA propose, en lien avec la DU, 25/06/03 - 15/09/03 un état des lieux de l'opération, lot par lot.

Il comportera des “ fiches-types “ précisant l'état d'avancement des projets (à l'étude, concours, permis de construire, avancement du chantier...), le calendrier des étapes de réalisation, ainsi que des cartes sur l'avancement des programmes. Ce tableau de bord sera mis à jour tous les 6 mois.

4

L'ASSOCIATION DES HABITANTS, RIVERAINS ET USAGERS

DES OUTILS DE DIALOGUE ET D'INFORMATION

- La SEMAPA étudiera l'ouverture sur son site web d'un forum accessible aux habitants et usagers du quartier.
- Les études effectuées par les partenaires de la concertation auprès des utilisateurs d'équipements (lecteurs, voyageurs...) seront transmises régulièrement aux membres du CPC. Une table ronde pourra les présenter, permettre des confrontations et rendre plus lisibles les usages et pratiques du quartier.
- Une plaquette pédagogique “ PRG : concertation mode d'emploi “ explicitant le dispositif de concertation et les “ conditions “ de participation sera proposée au bureau.

5

LES MOYENS LOGISTIQUES ET FINANCIERS

a Un lieu-ressource pour la concertation

Le centre d'information diffusera une information générale sur les pratiques de la concertation et ses règles du jeu.

Il présentera tous les documents issus de la concertation (photos, cartes, maquettes, comptes-rendus...). Les habitants, étudiants, associations, visiteurs y accéderont librement. Les pages web du site parisrivegauche.com reprendront en partie ces données.

Les informations regroupées au centre d'information de la SEMAPA seront en outre envoyées au bureau des associations afin qu'il devienne un véritable lieu ressource.

b Des moyens supplémentaires pour les associations

Dans l'attente d'un local plus facilement accessible aux habitants et usagers, le bureau des associations disposera d'un local en rez-de-chaussée.

La chargée de mission bénéficie aujourd'hui d'un contrat à plein temps et participera à la préparation des ateliers thématiques (réunions de coordination, synthèses de groupes...). Un bilan de ses activités sera présenté par les associations avec le bilan de la concertation.

c Un budget spécifique

Le budget de la concertation pour 2003 a été défini au dernier bureau de l'année 2002 sur proposition de la SEMAPA et de la D.U.

Il intègre pour environ 30 % un budget “ d'étude “ permettant d'approfondir les projets à l'initiative du CPC.

L'autre partie du budget concernera :

- la rémunération des expertises extérieures facilitant les activités de la concertation,
- les salaires et le coût de fonctionnement du bureau des associations,
- le défraiement du garant et des personnes qualifiées,
- les frais de production des documents nécessaires à la concertation.
- la création ou le développement de moyens d'information et de communication (journal, évènements, ateliers...) liés à la concertation. Pour 2003 il prend en charge à partir du 1er avril le temps plein de la permanente des bureaux des associations.

Le projet de budget pour 2004 sera présenté par la SEMAPA et la DU avec la dernière réunion du bureau fin 2003.

An aerial photograph of a forested area with a river and a road. The forest is dense and green, with a winding road and a river visible. The text is centered over the image.

Concertation à Paris Rive gauche

Contrat d'objectif

Plan d'actions 2003-2004